

**Rapport de la Commission des affaires immobilières
du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains chargée
de l'examen du préavis PR12.30PR
concernant
la démolition de l'ancien pavillon scolaire des Cygnes**

Premier Citoyen,
Mesdames et Messieurs les Elu(e)s,

La Commission des affaires immobilières (CAIMM) a siégé le 7 novembre 2012 pour examiner le préavis susmentionné. Elle était composée de Messieurs François Armada, Jean-David Chapuis, Pascal Gafner, Mathias Humbert, Jean-Louis Klaus, Marc Nicodet, Vassilis Venizelos et du soussigné confirmé comme rapporteur. La délégation municipale était composée de Madame Marianne Savary, accompagnée de Monsieur Markus Bärtschi, chef du service URBAT. Nous les remercions chaleureusement pour les informations fournies et les réponses apportées à nos questions.

Adopté au printemps 2009, le préavis PR09.09PR concernant le crédit pour la réhabilitation du bâtiment de la rue des Cygnes 10 ne mentionnait pas la démolition du pavillon scolaire adjacent. C'est la raison pour laquelle le présent préavis nous est soumis, afin de valider cette démolition.

Ce bâtiment à caractère provisoire a été construit en 1962. Il a tout d'abord servi d'école, puis a été mis à disposition de l'UAPE de la Croquette (jusqu'en été 2011), et enfin loué à titre exceptionnel à la Fondation Petitmaître (jusqu'à fin avril 2012). Après 50 ans de loyaux services, ce pavillon est considéré comme hors d'usage en raison de sa vétusté et doit être démoli.

L'espace laissé libre sera aménagé en zone de verdure (avec prairie fleurie et quelques bancs) ; il constitue l'un des trois secteurs qui mettra en valeur les abords immédiats du bâtiment rénové (Cygnes 10). A l'avenir, cet espace pourra être intégré à un projet de promenade pédestre le long de la Thièle.

Dans cet esprit, et faisant référence aux trois secteurs à aménager mentionnés dans le préavis, un commissaire a proposé d'en ajouter un quatrième, à savoir la rangée d'arbres faisant face au restaurant sur l'autre rive de la Thièle, qu'il suggère d'éclairer le soir, afin de rendre la vue sur la rivière plus attractive. La Commission considère qu'il s'agit d'une bonne idée et la reprend donc à son compte sous forme d'un vœu adressé à la Municipalité.

La Commission a également relevé que le skate-parc voisin était en assez mauvais état. Bien qu'il soit prévu de le maintenir tel qu'il est, la Commission émet le vœu qu'une remise en état de ses infrastructures soit prévue et que le skate-parc soit inclus dans l'aménagement du secteur adjacent.

Pour terminer, notons que les coûts de démolition et de remise en état de la parcelle, devisés à Fr. 49'000.-, seront englobés dans les divers et imprévus du crédit d'investissement de Cygnes 10.

En conclusion, Mesdames et Messieurs les Elus, la Commission des affaires immobilières, après délibération et au vu de ce qui précède, vous recommande à l'unanimité, d'accepter le préavis tel que présenté par la Municipalité.

Pour la Commission, le 26.11.2012

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Blum'. The signature is written in a cursive, flowing style.

Pascal Blum, président de la CAIMM